

Ministry of Education Ministère de l'Éducation

Deputy Minister Sous-ministre

438 University Avenue, 5th Floor 438, avenue University, 5^e étage

Toronto ON M7A 2A5 Toronto (Ontario) M7A 2A5

2023: B11

Date: Le 5 septembre 2023

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation

Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des

administrations scolaires

Expéditrice : Kate Manson-Smith

Sous-ministre de l'Éducation

Objet : La ventilation dans les écoles en 2023-2024

Depuis le mois d'août 2020, plus 665 millions ont été octroyés pour améliorer les systèmes de ventilation et de filtration dans les écoles. Grâce à cette somme, il a été possible d'apporter des améliorations à tous les systèmes de ventilation existants dans toutes les écoles, de déployer environ 100 000 unités de filtration HEPA autonomes, de mettre à niveau l'infrastructure de ventilation dans les écoles et d'augmenter la transparence pour les élèves, les parents et le personnel.

Le financement actif actuel pour assurer la qualité de l'air intérieur comprend approximativement :

- ✓ une somme de 29,5 millions de dollars comprise dans l'Allocation pour le fonctionnement des écoles annuelle afin d'aider avec l'augmentation des coûts liés à l'optimisation de la ventilation dans les écoles, qui consiste notamment à installer des filtres de qualité supérieure dans la mesure du possible et à accroître l'entrée d'air frais;
- ✓ un financement annuel pour la rénovation de 1,4 milliard de dollars versé aux conseils scolaires, qui peut être utilisé pour soutenir les améliorations de la ventilation;
- ✓ une somme de 450 millions de dollars allouée pour soutenir la mise à niveau des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) et des fenêtres dans le cadre du volet d'infrastructure Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure fédéral-provincial Investir dans le Canada (VIRCV-PIIC). Ces projets sont, pour la plupart, en ligne ou le seront d'ici la fin de la présente année civile;
- ✓ une somme de 26,5 millions de dollars allouée sous la forme d'un financement du gouvernement fédéral pour la ventilation dans le cadre du PIIC.

Directives pour l'année scolaire 2023-2024

Conformément aux recommandations précédentes et en consultation avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, pour l'année scolaire 2023-2024, nous nous attendons à ce que les conseils scolaires continuent de renforcer les pratiques établies pour optimiser la qualité de l'air afin de favoriser des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires pour les élèves et le personnel.

Les conseils scolaires doivent continuer de planifier ou d'apporter des améliorations de l'infrastructure de ventilation dans les écoles de la province. Les projets devraient être classés par ordre de priorité afin de respecter les directives de ventilation minimale appropriées du Code du bâtiment de l'Ontario et de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers (ASHRAE).

Afin de se préparer à l'année scolaire 2023-2024, la présente note de service comprend :

- 1. une mise à jour des directives concernant la ventilation et des pratiques exemplaires
- 2. le rapport sur les mesures normalisées de ventilation dans les écoles

Mise à jour des directives concernant la ventilation et des pratiques exemplaires

Afin de continuer de créer et de favoriser un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour les élèves et le personnel, les conseils scolaires doivent continuer d'améliorer la qualité de l'air dans les salles de classe et les environnements d'apprentissage.

Les directives pour l'année scolaire 2023-2024 sont fondées sur le document contenant des pratiques exemplaires et des listes de contrôle publié par le ministère de l'Éducation en août 2021 (2021 : B14 Systèmes de ventilation dans les écoles), et, au besoin, elles ont été étoffées afin de tenir compte des renseignements les plus récents de l'ASHRAE. Les conseils scolaires doivent examiner l'applicabilité de ces directives, à l'aide de personnes qualifiées, dans le contexte de leurs installations scolaires et des systèmes de construction connexes (y compris les recommandations des fabricants) afin de s'assurer que les mesures d'amélioration soient compatibles avec les spécifications des systèmes existants.

Les conseils scolaires doivent :

- √ s'assurer que les systèmes de ventilation de toutes les écoles sont inspectés et en bon état de fonctionnement pour la nouvelle année scolaire;
- ✓ poursuivre l'inspection et l'entretien des systèmes de ventilation tout au long de l'année;
- ✓ calibrer les systèmes CVC pour obtenir un débit d'air maximal et un apport d'air frais accru, tout en reconnaissant les spécifications et les limites des systèmes existants;
- ✓ utiliser le filtre MERV (Minimum Efficiency Reporting Value) le plus performant que le système peut accepter (MERV-13 si possible), et de façon régulière :
 - inspecter les filtres afin de s'assurer qu'ils sont installés et adaptés correctement;

- remplacer les filtres et envisager d'augmenter la fréquence de remplacement des filtres pour maintenir les performances globales;
- vérifier qu'un débit d'air suffisant peut être maintenu en fonction des critères de conception du système CVC.
- ✓ continuer de faire fonctionner les systèmes de ventilation lorsque les bâtiments sont occupés, notamment par le personnel de soutien et les fournisseurs.

Veuillez consulter les directives de l'ASHRA dans le contexte des paramètres de fonctionnement de vos installations et des spécifications des systèmes, en travaillant avec des personnes qualifiées au besoin (par exemple, des techniciens en mécanique du bâtiment et des hygiénistes du travail).

Pour les bâtiments/salles qui dépendent d'une ventilation naturelle/sans système de CVC :

- ✓ Ouvrez les fenêtres pendant de courtes périodes à des intervalles intermittents, si cela peut se faire sans danger (évaluez pour empêcher la réintroduction de l'air vicié du bâtiment). Le faire pendant quelques minutes à la fois dans le courant de la journée peut quand même améliorer la qualité de l'air avec un impact minimal sur la température intérieure.
- √ Évaluez les systèmes d'évacuation (vérifiez pour vous assurer que l'air évacué ne rentre pas dans le bâtiment p. ex., fenêtres, laboratoires de sciences, toilettes) et assurez-vous que les ventilateurs d'évacuation des toilettes sont fonctionnels et marchent à plein régime lorsque le bâtiment est occupé.

La province continue d'exiger la mise en œuvre de la norme en usage en Ontario, à savoir une unité HEPA autonome dans chaque classe de maternelle, dans tous les espaces d'apprentissage des écoles dépourvues de ventilation mécanique et dans les espaces ventilés mécaniquement qui ne sont pas équipés de filtres MERV-13. Comme on l'a mentionné dans les notes de service antérieures, les unités HEPA portables sont très efficaces pour capter et éliminer les particules et les polluants en suspension dans l'air et, par conséquent, pour améliorer considérablement la qualité de l'air intérieur. Lorsqu'ils font fonctionner ces unités, les conseils scolaires doivent :

- ✓ adapter les unités aux dimensions de la salle de classe ou de l'environnement d'apprentissage dans lequel elles sont utilisées. Par exemple, dans les salles de classe et les environnements d'apprentissage de plus grande taille, une seule unité HEPA pourrait ne pas être suffisante.
- ✓ entretenir régulièrement les unités selon les exigences des fabricants, vérifier visuellement si des débris sont entrés et procéder à un nettoyage si nécessaire.

Les conseils scolaires doivent également s'assurer que les mesures mises en place n'introduisent pas de nouveaux risques pour la santé dans l'environnement, par exemple :

- N'ouvrez pas les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité ou la santé des élèves et du personnel (par exemple, risque de chute, déclenchement de symptômes d'asthme, exposition à la fumée des feux de forêt, etc.).
- Ne tenez pas les portes coupe-feu ouvertes pour augmenter la ventilation ou réduire l'exposition aux poignées de porte fréquemment touchées.

- Évitez d'utiliser des technologies ou des appareils qui peuvent présenter des risques pour la sécurité ou la santé, p. ex., des filtres à air ionisants en vente sur le marché et d'autres technologies qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Les documents suivants fournis par Santé publique Ontario sont une bonne ressource :
 - o <u>L'utilisation de dispositifs portatifs de filtration d'air et la transmission de la COVID-19 (publichealthontario.ca)</u>
 - o <u>Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) dans les</u> immeubles et COVID-19 (publichealthontario.ca)
- Évitez le flux d'air direct autour des zones de respiration des personnes afin de réduire la dispersion des gouttelettes respiratoires d'une personne à l'autre. Au lieu d'un flux d'air au niveau de la tête, les options seraient de diriger l'air vers le haut ou d'évacuer l'air de la pièce par une fenêtre ouverte tandis que d'autres fenêtres ouvertes aspirent l'air frais.

Rapport sur les mesures normalisées de ventilation dans les écoles

Pour l'année scolaire 2023-2024, les conseils scolaires sont tenus de communiquer les mesures d'amélioration de la ventilation propres à chaque école de manière centralisée sur leurs sites Web. En conformité avec les rapports sur la ventilation qui ont déjà été publiés sur leurs sites Web, on demande aux conseils scolaires de refléter toutes les mesures de ventilation normalisées en vigueur dans chaque école. Ce rapport vise à améliorer la transparence pour les communautés scolaires, y compris les élèves, les parents et le personnel, et à assurer une communication uniforme à l'échelle de la province. Destiné au public, le rapport comprend des renseignements sur :

- la stratégie de ventilation du conseil scolaire
- les investissements dans la ventilation du conseil scolaire
- les mesures de ventilation et de filtration au niveau des écoles.

Afin de rendre cet exercice le plus simple possible pour les conseils scolaires, le Ministère a préparé ce qui suit :

- des documents de travail sur la ventilation propres à chaque conseil scolaire qui ont été alimentés au préalable à l'aide des renseignements fournis précédemment;
- des feuilles de travail intégrées afin d'alimenter automatiquement le rapport qui doit être affiché publiquement.

Les conseils scolaires doivent être prêts à répondre à toutes demandes de renseignements sur leurs stratégies et au niveau des écoles, notamment sur les systèmes de ventilation dans leurs écoles, les mesures prises et les projets qui ont été réalisés ou qui devraient l'être.

Les conseils scolaires doivent terminer leurs rapports d'ici le 25 septembre 2023 et les afficher publiquement sur leurs sites Web au plus tard le 29 septembre 2023. Avant l'affichage public, veuillez faire parvenir votre document de travail sur la ventilation dans les écoles dûment rempli à l'adresse capital.policybranch@ontario.ca d'ici le 25 septembre 2023.

Nous espérons qu'une meilleure communication aidera à mieux comprendre les efforts accomplis et en cours pour améliorer la ventilation dans vos écoles.

Original signé par :

Kate Manson-Smith Sous-ministre

c. c. Dirigeantes principales et dirigeants principaux des affaires

Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)

Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)

Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Directrice générale, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)

Directrice générale, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)

Directrice générale et secrétaire-trésorière, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)

Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)

Secrétaire générale, Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)

Secrétaire général, Fédération des enseignantes/enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Présidente, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)

Président, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Coordonnateur, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)

Présidente, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)